AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**226C1408**
FR0000051807-FS776

28 août 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TELEPERFORMANCE**

(Euronext Paris)

Par un courrier reçu le 27 août 2026, la société Morgan Stanley (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir, indirectement, 2 958 263 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TELEPERFORMANCE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir (i) 92 389 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 85 000 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat de « *put option* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement physique, exerçables jusqu'au 18 décembre 2026, à un prix unitaire de 40,00 € et (iii) 78 000 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat de « *call option* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 18 septembre 2026 et le 18 juin 2027, à des prix unitaires compris entre 50,00 € et 82,78 €;

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 187 018 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Prime Dealer Services Corp. a précisé détenir 45 208 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 507 515 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir (i) 170 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *retail structured product* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 5 août 2075 et le 19 mai 2076[2], (ii) 515 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat de « *call option* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 27 août 2026, à un prix unitaire de 77,38 €[3], et (iii) 445 872 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 mars 2027 et le 27 juillet 2028[4]; et

- la société Morgan Stanley Capital Services LLC a précisé détenir 1 972 898 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » portant sur autant d'actions TELEPERFORMANCE, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 26 novembre 2026 et le 27 novembre 2029[4].

_____

[2] Sur la base d'un delta de 0,10 (position maximale de 1 700 actions).

[3] Sur la base d'un delta de 0,05 (position maximale de 11 088 actions).

[4] Sur la base d'un delta de 1.